

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 247 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2) **REHABILITATION DE LA SALLE DE LANNIVREC DANS LE CADRE DU PROJET DE REDYNAMISATION DE L'ESPACE DE VIE COMMUNAL DE LANNIVREC- PLAN DE FINANCEMENT AU REGARD DE L'ACCORD DE SUBVENTION OBTENUE AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE BELLE-ILE-EN-MER 2022-2026 AVEC LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Il a été décidé de rendre la salle des fêtes actuelle plus attractive par des travaux d'isolation thermique et phonique, des changements d'huissierie, un réaménagement des locaux et des extérieurs.

Le lotissement communal de Lannivrec et les opérations d'aménagement qui pourraient voir le jour, à proximité immédiate, viennent conforter le choix des élus, quant à l'importance de ces équipements structurants au plus près de nos lieux de vie.

Ces travaux et aménagements de la salle de Lannivrec permettront d'accueillir dans de meilleures conditions la population, tous types d'activités et diverses fêtes.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 746 240.00 euros Hors Taxes contre 550 000.00 Hors Taxes initialement prévue. Pour faire face à cette augmentation du coût de l'opération, le plan de financement est revu comme suit :

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)			Aides publiques (sous-total) (4):		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	746 240.00	895 488.00	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)			➤ Etat (préciser l'intitulé) - DETR	111 936.00	15 %
Prestations intellectuelles			Région	111 936.00	15 %
Autres			Département	373 120.00	50 %
			Communes (ou groupements de communes)		
			Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			Autofinancement (sous-total) :		
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	149 248.00	20 %
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2)		
TOTAL	746 240.00	895 488.00	TOTAL	746 240.00	100 %

Si cette modification de montant n'est pas subventionnée comme prévu, il sera envisagé de compléter les financements en sollicitant une seconde tranche dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale du Département au titre de l'année 2024.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 746 240.00 euros Hors Taxes.

Le marché public sera lancé dès le début d'année avec démarrage des travaux prévu au printemps 2024.

Le conseil municipal autorise le maire à valider le plan de financement de ce projet (réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec) intégrant l'aide départementale au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 et procéder aux demandes de subventions nécessaires.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

3) TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie (enrobés, curage de fossés...) et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent les enrobés de :

Routes envisagées	Mètres Linéaires	HT	TTC
Intérieur du village du Colety	68	19 841,00 €	23 809,20 €
Entrée parking des jeux et ruelle de SPAR à BSH	53	14 665,00 €	17 598,00 €
Grand Cosquet : intérieur du village	46	22 965,00 €	27 558,00 €
Grands Sables : route entre le croisement de Kerdavid et le parking de la plage ou route entre Kéroulep et le Petit Houx	2200	99 906,00 €	119 887,20 €
Samzun : route intérieur	480	28 893,00 €	34 671,60 €
	2847	186 270,00 €	223 524,00 €

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 186 270.00 € Hors Taxes pour 2785 mètres linéaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du dispositif entretien de voirie dans les îles.
Les travaux débiteront en novembre 2023.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

4) FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS – PLAN COMPTABLE M57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Locmaria a délibéré le 6 juillet 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement au prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité. De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2023.

Le seuil des biens de faible valeur inférieur à 500 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2023 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M57 ;
Vu la délibération du 6 juillet 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

ADOpte le principe de l'amortissement au prorata temporis,

APPROUVE les durées d'amortissement par nature de biens (fixées par délibération le 21.03.2023) comme récapitulé dans le tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 26.10.2023

ID : 056-215601147-20231024-0424102023-DE

FIXE à 500 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Pour le budget Commune :

Article	Biens	Durée d'amortissement
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations	5 ans
204182	Subventions d'équipement versées-autres organismes publics	5 ans
2051	Concession et droits similaires	2 ans
2156	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Pour le budget Camping :

Article	Biens	Durée d'amortissement
2051	Concession et droits similaires	2 ans
2156	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Ile-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 ET COMMUNICATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

Le rapport annuel d'activité 2022 et les comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer ont été mis à disposition des conseillers municipaux. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

..*.*.*

6) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 28

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 8 du 26 octobre 2022,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

352. <u>Décision du 21.09.2023</u> Formation de 2 agents au Centre de Gestion du Morbihan	CDG 56	Montant : 534.00 TTC
353. <u>Décision du 26.09.2023</u> Chaise Ergonomique Ecole classe maternelle	ERGONEOS	Montant : 465.00 TTC
354. <u>Décision du 26.09.2023</u> 2 Big Bag Enrobé à froid	SNECAM	Montant : 744.00 HT
355. <u>Décision du 02.10.2023</u> 150 pots de chrysanthèmes	LE JARDIN DE ST PIERRE	Montant : 825.00 TTC
356. <u>Décision du 03.10.2023</u> Produits d'entretien école	BRETAGNE SUD HYGIENE	Montant : 119.62 TTC
35. <u>Décision du 12.10.2023</u> Nettoyage et dégraissage du réseau d'extraction salle Lannivrec et restaurant scolaire	BRETAGNE AIR NET	Montant 678.00 TTC
36. <u>Décision du 16.10.2023</u> 3 sapins Nordman coupés	SAPINS DE NOËL BRETONS	Montant 601.29 TTC

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 26.10.2023

ID : 056-215601147-20231024-0524102023-DE

37. Décision du 17.10.2023
2 lots de 10 barrières de police

VAD COLLECTIVITES

Montant 1392.00 TTC

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON

Bron

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 17 octobre 2023
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 26 octobre 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Rozen MAHEVO

*_*_*_*_*_*_*

7) INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE DE DELIVRANCE ET DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE - Information n° 16

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 7 du 3 juillet 2020,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :

34. Décision du 27.09.2023

Concession n° 500 – Emplacement n° 238 – Durée 30 ans – Renouvellement de concession
Montant : 150.00 euros TTC

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint,
Thomas BRON